

mlsmm2142 2021

Droit comptable

4.00 crédits	30.0 h	Q1

Enseignants	Stempnierwsky Yvan ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables	
Thèmes abordés	Partie 1 : Aspects légaux Éléments de base du droit comptable belge : sources formelles, autorités administratives. Partie 2 : L'établissement des comptes annuels • L'information patrimoniale : obligation d'identification, obligation envers les tiers, obligation en matière de comptes annuels • La reddition des comptes : objectif, sources, buts, révision, preuve • Les principes comptables : pertinence, objectivité, réalité, partie double, intelligibilité, comparabilité, équilibre qualitatif • Le droit des comptes : examen approfondi de chacune des rubriques patrimoniales, du compte de résultat et de l'annexe
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender les principes de la doctrine comptable : il maîtrisera ainsi les principes et directives des normes comptables belges au-delà des aspects techniques d'enregistrement. 1 La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit
Méthodes d'enseignement	Cours magistral
Bibliographie	CAUSIN E. (2002), Droit comptable des entreprises en Belgique, Edition Larcier.
Faculté ou entité en charge:	CLSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)						
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	4		٩		
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	4		٩		
Certificat en révisorat et expertise comptable	REC9CE	4		٩		